

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2E
Société par actions simplifiée au capital de 14 842 euros
Siège social : rue Calmette – zone de la Houssoye,
59280 BOIS GRENIER
949 831 937 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
DU 16 SEPTEMBRE 2026

LES SOUSSIGNÉS :

- Société CEM, représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Stéphane JEAN-BAPTISTE, titulaire de 8 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- Société CHARLET ACTIONNARIAT, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Samuel BLONDEEL, titulaire de 672 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

- Monsieur Marc POMMAREL, titulaire de 5 670 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Détenant ensemble 14 842 actions soit la totalité des actions de la société A2E désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société A2E et conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce et de l'article 13.2.1 des statuts,

ONT PRIS A L'UNANIMITE LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- **Monsieur Marc, Antoine POMMAREL**

Né le [REDACTED] à [REDACTED]

De nationalité [REDACTED]

Demeurant [REDACTED]

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Marc POMMAREL disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Marc POMMAREL aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés décide que Monsieur Marc POMMAREL ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social, mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIÈME DÉCISION

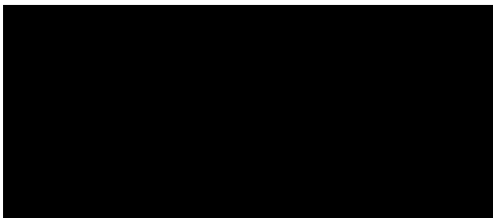
La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour l'exécution des formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

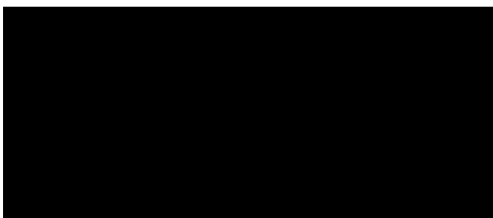
Le présent acte est signé électroniquement au moyen du service Yousign.

Les signataires reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et confèrent date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte par le service Yousign.

Le Président,
Société CEM



Marc POMMAREL



Société CHARLET ACTIONNARIAT

